CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E13751** **VALABLE JUSQU'AU** **22/05/2027**

ÉDITÉ LE 14/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/06/2000

Raison sociale : MARCHET METALLERIE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 06/11/2022

Capital : 500 000

15 RUE DE LA GARENNE GUIDEE
79110 CHEF-BOUTONNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NIORT 431 930 270

Siret : 431 930 270 00019

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 5420929

Assurance Responsabilité Travaux :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES 302112256

Assurance Responsabilité Civile :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES 302112256

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/12/2025

Téléphone : 05 49 29 80 12 **Fax :**

Portable : 06 73 68 52 49

Responsabilité légale :
MARCHET JÉRÔME GÉRANT

Site Internet : www.metallerie-marchet.fr

E-mail : jerome.marchet@metallerie-marchet.com

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 900 185 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4412	Métallerie (Technicité confirmée)	8	09/04/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/04/2026 09:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.